



## PROCES-VERBAL

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

18 mars 2024 – 18h00

Président Pierre-Jean CRASTES

### Membres présents

ARCHAMPS	A. RIESEN, S. BEN OTHMANE
BEAUMONT	M. GENOUD
BOSSEY	J-L. PECORINI
CHENEX	P-J. CRASTES
CHEVRIER	A. CUZIN
COLLONGES-SOUS-SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	E. ROSAY
FEIGERES	
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C. VINCENT
PRESILLY	L. DUPAIN
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	V. LECAUCHOIS, M. DE SMEDT, J-C. GUILLOU
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A. MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	F. de VIRY
VULBENS	F. BENOIT

Membres représentés V. LECAQUE par J-L. PECORINI, J. BOUCHET par M. de SMEDT

Membre excusée M. GRATS

Membres absents P. CHASSOT, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance Carole VINCENT

Quorum 12

Invité N. DUPERRET

Membres de l'Administration N. KISMOUNE, Directeur Général des Services  
J. MANTIONE, Responsable du Service Affaires juridiques et Assemblées  
A. VOULAND, conseiller juridique

## ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance .....	2
II. Information / débat .....	2
1. Administration.....	2
1.1. Révision des statuts de la Communauté de Communes du Genevois .....	2
III. Compte-rendu des commissions.....	6
IV. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 04 et décembre 2023.....	18
	6

<b>V. Délibérations .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Mobilité.....</b>	<b>6</b>
<b>a. Convention de partenariat 2024-2026 pour la mise en tourisme de la ViaRhôna par le collectif Léman-Lyon .....</b>	<b>6</b>
<b>VI. Divers .....</b>	<b>8</b>
<b>1. Présentation du contrat départemental d'avenir et de solidarité .....</b>	<b>8</b>
<b>2. Compte-rendu du Bureau du Pôle Métropolitain du Genevois Français du 15 mars 2024....</b>	<b>8</b>
<b>3. Projet alimentaire territorial .....</b>	<b>10</b>

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la Commune d'Archamps pour son accueil. Il souhaite également la bienvenue à Jennifer MANTIONE, la nouvelle responsable du Service Affaires Juridiques et Assemblées.

## I. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

## II. Information / débat

### 1. Administration

#### 1.1. Révision des statuts de la Communauté de Communes du Genevois

*Présentation de A. VOULAND, annexée au présent procès-verbal.*

##### Politique agricole et alimentaire

P-J. CRASTES demande l'inscription dans les statuts de la définition de la pré-collecte. Il souhaite par ailleurs s'assurer que l'ajout des actions d'accompagnement et de soutien en faveur de l'approvisionnement et de la vente en circuits courts, dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT), n'empêchera pas tout projet communal qui serait parfaitement complémentaire de l'action intercommunale.

A. VOULAND confirme que les Communes pourront continuer d'agir en la matière et que tout l'enjeu est précisément de définir les actions à intérêt communautaire dans ce périmètre.

##### Éclaircissement de la répartition de compétences avec le Syr'Usses

M. MERMIN souhaite davantage de précisions sur cette répartition avec la Communauté de Communes du Genevois (CCG) pour les territoires de Jonzier et de Savigny.

A. VOULAND explique que la CCG a délégué un certain nombre de compétences au Syr'Usses sur le bassin versant des Usses, sur lequel seul le syndicat peut donc intervenir : la lutte contre la pollution, la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique. Sur le reste du territoire intercommunal, la CCG peut agir avec les Communes en compétences partagées, à l'exception de l'approvisionnement en eau, et de la mise en place et de l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui sont des compétences exclusives de la CCG.

## Accès au droit et aux services publics

P-J. CRASTES rappelle que la Commune de Saint-Julien-en-Genevois est aujourd’hui chef de file pour la compétence Espaces France Services. Deux options s’offrent aux élus : soit le transfert à la CCG de la création, de la gestion et de l’animation de ces espaces, soit le conventionnement avec la Commune ou l’Etat lorsqu’il y a un cofinancement. Cette dernière resterait ainsi propriétaire des locaux et employeur.

V. LECAUCHOIS et P-J. CRASTES proposent le statu quo.

## Social

B. FOL précise qu’il était nécessaire d’étayer de manière importante les statuts pour accompagner au mieux les seniors et assurer le devenir de l’habitat inclusif.

## Politique sportive

J-C. GUILLOU souhaite l’ajout des aides financières aux clubs labellisés dans la rubrique « Politiques sportives », bien distinctes de la contribution à l’utilisation par des clubs labellisés d’équipements appartenant à d’autres collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

M. DE SMEDT souligne que la rédaction ainsi présentée permettra en fait à la CCG de pouvoir subventionner sans discussion préalable avec les Communes.

P-J. CRASTES propose que les services regardent l’impact de la formulation.

A. VOULAND précise qu’il n’y a pas vraiment de prise de compétence sur le plan juridique car celle-ci est déjà exercée mais il convient effectivement de déterminer dans quelle mesure il s’agirait d’un transfert de compétence en matière de financement des clubs.

## Modes doux

E. ROSAY s’interroge sur le financement des dossiers en cours.

P-J. CRASTES explique que le changement structurant serait la capacité de la CCG à cofinancer les projets des Communes. Une fois celle-ci inscrite dans les statuts, le niveau du co-financement serait alors approuvé par délibération selon les projets. Il convient de bien distinguer le cofinancement de la maîtrise d’ouvrage.

## Politique de la ville

P-J. CRASTES souligne que les contrats de ville en Haute-Savoie sont très majoritairement pilotés par les EPCI, contrairement au territoire de la CCG où le contrat de ville est piloté par la Commune de Saint-Julien-en-Genevois avec une intervention intercommunale au titre des compétences développement économique, petite enfance et habitat. Il rappelle la présentation en 2023 au Bureau communautaire des conséquences du passage à une Communauté d’agglomération qui rendrait obligatoire la prise de compétence à l’échelon intercommunal du plan local d’urbanisme intercommunal (PLUI) et de la politique de la ville. Il avait alors été décidé de rester en Communauté de Communes, compte tenu également de la diminution des incitations financières accompagnant le changement d’échelon intercommunal. A l’occasion de la modification des statuts de la CCG, il est intéressant de se réinterroger sur le transfert ou non du contrat de ville.

V. LECAUCHOIS ajoute que la Commune perçoit peu d’aides de l’Etat et doit assumer le volet ressources humaines (RH).

C VINCENT mentionne que si la CCG prend la compétence du contrat de ville, cela ne portera pas seulement sur le quartier politique de la ville (QPV) mais sur l'ensemble du territoire. Aussi elle s'inquiète du dimensionnement RH d'une telle compétence.

P-J. CRASTES note qu'il est effectivement important d'avoir une vision globale des moyens actuels et futurs pour exercer pleinement cette compétence, afin d'avancer sur les statuts avant l'été.

#### Gestion des eaux pluviales

M. GENOUD mentionne que la Commission Environnement et transition énergétique a émis un avis favorable au transfert de la compétence partagée de la gestion des eaux pluviales pour permettre les études de réalisation d'un schéma directeur et des zonages, ainsi que l'obtention à cette fin de subventions de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %. L'objectif in fine serait celui d'un transfert total de la compétence.

P-J. CRASTES rappelle que, dans le cadre de la mise en compatibilité des PLU par rapport au schéma de cohérence territoriale (SCoT), différentes options se posaient en fonction des Communes et il conviendrait de prendre en compte les études et diagnostics déjà réalisés. Il s'enquiert des arguments favorables et défavorables avancés en commissions.

E. ROSAY souligne que de plus en plus de Communes demandent à la CCG d'instruire les permis de construire et il s'avère que celle-ci dispose de peu de connaissances sur l'eau pluviale. Il en résulte d'une part, une incapacité fréquente à répondre correctement et d'autre part, la découverte bien souvent des problèmes une fois le permis accepté. Le Vice-Président serait favorable à un élargissement de la compétence eau-assainissement avec une option eau pluviale, en optimisant les agents des Régies Eau et Assainissement sans créer un nouveau service.

M. MERMIN fait part de son abstention en commission sur le transfert total de la compétence et appuie la réalisation d'un diagnostic de l'existant.

C. VINCENT relève le caractère très ambitieux de la présentation en matière de coûts et de durée.

M. GENOUD précise que l'élaboration d'un schéma de gestion des eaux pluviales s'achèvera certainement avec le mandat en cours.

#### Mobilité

A. RIESEN souhaite savoir si le périmètre d'intervention de la CCG dans le champ du mobilier urbain, tels les abris bus, a été adapté selon les besoins des Communes ou selon les dispositions législatives et réglementaires.

B. FOL souligne que la Commune de Savigny avait bénéficié dans le passé d'un financement de la CCG pour ses abris de bus.

P-J. CRASTES rappelle l'existence alors d'un fonds de concours dédié. La compétence communale en matière de mobilier urbain est de plus en plus exceptionnelle. Trois possibilités sont soumises à l'arbitrage politique : soit il est décidé de rester dans la configuration actuelle d'une compétence communale et d'un financement communal, soit un cadre juridique est défini pour autoriser le cofinancement, soit la compétence est transférée à la CCG qui devra fixer des critères d'intervention.

N. DUPERRET s'interroge quant à la prise en charge des coûts d'entretien.

V. LECAUCHOIS s'enquiert du recours à un prestataire qui gérerait l'intégralité du territoire intercommunal dans le cas d'un transfert de compétence.

P-J. CRASTES mentionne que la compétence n'étant pas sécable, la CCG devrait gérer l'entretien qui pourrait effectivement être confié à un prestataire.

#### Réseau de chaleur et du froid

M. DE SMEDT souhaite savoir si la CCG pourrait reprendre la compétence alors que la Commune de Saint-Julien-en-Genevois a concédé son réseau de chaleur au Syane.

N. KISMOUNE explique que la Commune pourrait conserver son réseau de chaleur et la CCG développer le sien.

P-J. CRASTES estime qu'il est préférable de garder une certaine souplesse. La formulation proposée dans les statuts ne doit pas transférer à la CCG la compétence réseaux de chaleur et froid sur l'intégralité du territoire, mais uniquement pour les projets portés par la CCG soit sur ses zones économiques, soit par une délibération spécifique précisant l'intérêt communautaire.

#### Pacte financier et fiscal

P-J. CRASTES note que « l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la révision d'un pacte financier et fiscal entre la CCG et ses Communes membres visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières » est une disposition légale. Si le choix était fait d'approuver un pacte financier et fiscal, celui-ci devrait respecter cet objectif.

#### Délégation du droit de préemption urbain

F. BENOIT se demande si le droit de préemption urbain s'appliquerait uniquement dans le cadre de l'intérêt économique communautaire.

P-J. CRASTES note qu'il serait nécessaire de délibérer sur les zones commerciales.

#### Autres sujets

F. de VIRY s'enquiert du transfert de la police de la publicité, mentionnant que la décentralisation de plus en plus importante de l'Etat en la matière résultait en fait d'une multiplication des recours. Aussi le coût pour les collectivités territoriales sera conséquent.

A. VOULAND signale que ce pouvoir de police sera finalement transféré aux Communes et rappelle la différence entre la compétence et le pouvoir de police : la première entraînant le transfert du second sauf si un Maire ou le Président de l'EPCI s'y opposent. Ce dernier ne dispose de pouvoirs de police qu'en matière de gens du voyage, de déchets et d'assainissement.

E. ROSAY souhaite savoir si la construction d'une station d'épuration des eaux usées (STEP) à Minzier par la CCG en dehors de son territoire – un des scénarios d'assainissement non arrêté – devrait faire l'objet d'une inscription dans les statuts.

A. VOULAND explique qu'il sera à minima nécessaire de prévoir une mise à disposition du domaine public de la Commune concernée.

N. KISMOUNE étudiera avec les services la procédure à suivre.

### **III. Compte-rendu des commissions**

C. VINCENT rappelle que le dispositif Haute-Savoie Rénovation Energétique (HSRE) s'arrête au 31 mars sans que la suite ne soit connue. Se pose le sujet du maintien de l'aide aux habitants qui fera l'objet d'une discussion entre elle et Marc GENOUD, afin d'en faire une présentation prochaine au Bureau communautaire.

### **IV. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 04 et 18 décembre 2023**

*Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.*

### **V. Délibérations**

#### **1. Mobilité**

##### **a. Convention de partenariat 2024-2026 pour la mise en tourisme de la ViaRhôna par le collectif Léman-Lyon**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,*

La véloroute ViaRhôna relie le lac Léman à la mer Méditerranée sur près de 800 km. Le 1<sup>er</sup> tronçon entre le lac Léman et la métropole lyonnaise concerne plus de 300 km sur les départements de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère, de l'Ain et du Rhône.

En complément de la démarche régionale de comité d'itinéraire, les collectivités engagées dans l'aménagement de la véloroute ont initié en 2017 une démarche collaborative de mise en tourisme du tronçon nord entre le Léman et Lyon.

Un comité de pilotage (COPIL) a été créé pour animer ce collectif. Il comprend les partenaires concernés par la ViaRhôna : l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), les cinq Départements et les quinze intercommunalités concernées.

Afin de poursuivre la dynamique initiée en 2017 et de faciliter la mise en place d'actions transversales, le COPIL réuni le 17 décembre 2020 a désigné la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (38) comme chef de file du collectif Lyon-Léman, qui a pour mission de porter :

- Le poste d'animation du collectif ;
- Les actions transversales (notamment les actions de communication et le schéma directeur de signalisation).

Une première convention conclue en 2021 a permis de fixer un plan d'actions pour les années 2021 à 2023 :

- Développer la coopération du collectif : harmonisation des pratiques (compteurs de fréquentation, boucles locales), déploiement d'outils (signalement sur l'itinéraire) ;
- Faire émerger une offre touristique cohérente : relancer un travail initié dans les années précédentes en travaillant sur une animation de réseau d'acteurs avec notamment les prestataires touristiques du tronçon afin de proposer des séjours, des solutions clé en main, de la location en one way (aller simple) ;
- Améliorer la qualité de l'itinéraire : stations vélo, signalétique, schéma de haltes, développement de la labellisation accueil vélo ;
- Communiquer : campagnes de promotion (réseaux sociaux, radio, podcast, websérie, accueils presse ...), présence sur les salons touristiques régionaux (salon du randonneur), création de guides touristiques.

Une nouvelle convention, annexée à la présente délibération, définit les modalités administratives et financières de la poursuite du partenariat (objet, durée, gouvernance, pilotage, rôle de partenaires, financement).

Les principales actions concernant la Communauté de Communes du Genevois (CCG) sont les suivantes :

- Contribuer aux travaux mis en œuvre dans le cadre du plan d'actions ;
- Appliquer et diffuser localement, dans les opérations réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage ou par ses partenaires, les décisions techniques prises par le COPIL ;
- Valoriser les actions réalisées dans ses supports de promotion et communication en respectant les éléments de la charte graphique et de l'identité visuelle ;
- Participer et assurer sa représentation dans les différentes instances (COPIL, comité technique).

Calculée sur la base d'une part fixe pour chaque partenaire (3 200 €) et d'une part variable au prorata du kilométrage de la ViaRhôna sur son territoire (460,58 €), la participation de la CCG s'élève à 3 660,58 € TTC par an, pendant 3 ans (2024-2026).

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10*

*Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité ;*

*Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213\_cc\_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux ;*

*Vu la délibération n° 20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment approuver les conventions d'objectifs à intervenir avec les associations et organismes publics ou privés percevant une subvention ;*

*Vu la délibération n° 20200720\_cc\_adm\_106 du Conseil Communautaire du 20 juillet 2020 portant désignation de représentants au COPIL « Mise en tourisme des itinérances douces le long du Rhône entre Lyon et Genève » (ViaRhôna) ;*

*Vu la délibération n° 20210517\_b\_mob24 du Bureau Communautaire du 17 mai 2021 portant approbation de la convention de partenariat pour la mise en tourisme de la ViaRhôna entre Lyon et Leman 2021-2023 ;*

*Vu les décisions du comité de pilotage du collectif réuni le 09 novembre 2023 ;*

## DELIBERE

**Article 1 : approuve** la convention de partenariat 2024-2026 relative à la mise en tourisme de la ViaRhôna par le collectif Léman-Lyon, annexée à la présente délibération.

**Article 2 : rappelle** que les crédits seront proposés au budget principal – exercices 2024 à 2026 – chapitres 65 et 204.

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

**Article 4 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

.....

F. de VIRY mentionne la participation très active de l'Office de Tourisme aux réunions.

VOTE : POUR : 20  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## VI. Divers

### 1. Présentation du contrat départemental d'avenir et de solidarité

*Présentation de P-J. CRASTES, annexée au présent procès-verbal.*

P-J. CRASTES souligne que l'analyse des quatre dernières années du contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS) a fait apparaître des résultats assez surprenants en termes d'équilibre entre les deux Communautés de Communes et que l'objectif est de raisonner par rapport à un territoire et non par comparaison des Communes entre elles. La CCG concentre en moyenne 83,5 % des frontaliers et 73 % des habitants, contre respectivement 16,5 % et 27 % pour la Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR). Or, en quatre années, la CCG n'a bénéficié que de 57 % des crédits du CDAS, soit 81 € par frontalier et 29 € par habitant, contre respectivement 359 € et 61 € pour la CCUR. Il est rappelé que l'objectif n'est pas une égalité stricte mais de respecter globalement certaines proportions. Le Président a sollicité Virginie DUBY-MULLER pour obtenir des éléments d'explication et pour la sensibiliser à cette analyse.

V. LECAUCHOIS s'enquiert de l'auteur du document.

P-J. CRASTES précise qu'il a demandé à Priyam NURSIMHULU d'extraire les éléments présentés des délibérations de la commission permanente du Département adoptées ces quatre dernières années.

### 2. Compte-rendu du Bureau du Pôle Métropolitain du Genevois Français du 15 mars 2024

#### Vision territoriale transfrontalière (VTT)

P-J. CRASTES évoque le caractère houleux des discussions lors de ce Bureau. Les territoires ont défendu une position unanime lors de deux commissions réunissant les EPCI membres préalablement à l'assemblée générale du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) : certes la VTT évolue, cependant, les documents officiels de Genève mentionnent la poursuite de la politique actuelle de développement économique reposant sur un maintien des tendances actuelles d'absorption démographique par le Genevois français, considéré par les Suisses comme « l'arrière-pays ». Les EPCI ont décidé d'obtenir des garanties claires à l'horizon 2050 sur le nombre de frontaliers avant de s'engager sur un projet d'agglomération de cinquième génération (PA5). Christian DUPESSEY ne partage toutefois pas cette position unanime, défendant le pragmatisme d'obtenir 10 à 20 millions d'euros car les Suisses ne changeront pas de positionnement. La difficulté était donc devant ces derniers de préserver l'unité française tout en nuancant de tels propos qui ne sont plus tenables aujourd'hui, sachant que les positions de l'Etat de Genève sur le développement économique sont quasiment inébranlables. Un débat sera organisé au sein du Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) au mois d'avril.

C. VINCENT signale que la concertation sur la VTT est lancée et qu'elle peut être l'occasion pour les Communes d'exposer chacune leur vision sur cette dernière. Les Suisses prétendent ne plus disposer de foncier pour de l'habitat, tout en continuant à développer l'économie qui ne repose pourtant pas que sur du renouvellement urbain.

P-J. CRASTES mentionne que la VTT est désormais expurgée de toutes données chiffrées et ne comprend plus malheureusement que de grandes généralités.

V. LECAUCHOIS ajoute que l'objectif des Suisses semble être de trouver du foncier pour construire des parkings destinés aux entreprises. En outre, Pierre MAUDET a annoncé que le canton de Genève ne pourrait construire plus de 3 900 logements en 2023.

E. ROSAY considère que le jour où les territoires français frontaliers limiteront leurs constructions, les Suisses seront bien obligés de revoir leur politique.

F. BENOIT estime que les frontaliers viendront alors de plus loin.

E. ROSAY conteste ce constat qui, vrai il y a quinze ans, l'est beaucoup moins aujourd'hui.

J-L. PECORINI insiste sur la nécessité de hausser le ton car le canton de Genève est toujours géné lorsque les affaires commencent à remonter au niveau fédéral. Les Suisses doivent respecter le débat avec les Français dont la voix ne doit pas être minorée.

J-C. GUILLON regrette de se lancer dans un nouveau PA alors que le taux de réalisation des PA2 et 3 était seulement de 9 % et 2,3 %. Il s'étonne que la confédération accepte cela et déplore l'absence désormais de toute dimension humaine et sociale qui fait précisément défaut au territoire et explique le fait que certaines catégories de population ne restent pas, telles que les retraités et les salariés employés en France.

P-J. CRASTES note la baisse de la dotation de la confédération au PA4. Si les premiers PA étaient globaux, recouvrant les problématiques de la mobilité, du logement et des services, ils sont devenus au fil du temps un appel à projets à la confédération dénué de vision commune sur le Grand Genève. Si les PLU continuent de se restreindre, cela sera de plus en plus compliqué pour les Suisses de ne mettre l'accent que sur le développement économique. Les Français doivent faire valoir à ces derniers que les services publics ne suivent plus et que les frontaliers seront de moins en moins disposés à s'éloigner. Améliorer les conditions d'accès à Genève aurait pour conséquence de supprimer l'emploi local.

A. MAGNIN rappelle la problématique de l'attractivité du logement en Suisse, aucun frontalier ne souhaitant y vivre pour des raisons éminemment économiques.

J-L. PECORINI souligne par ailleurs que les logements suisses seront encore moins attractifs selon la catégorie choisie par le canton de Genève.

E. ROSAY ajoute que seul le Genevois français en Haute-Savoie et parmi les départements proches dispose d'une ressource en eau pour les quarante prochaines années, aussi développer du logement de plus en plus éloigné pour les frontaliers s'avérerait compliqué.

F. BENOIT s'enquiert du nombre de communes en Haute-Savoie qui ne compte pas de frontaliers.

P-J. CRASTES en mentionne une ou deux seulement. Deux paramètres doivent être pris en compte pour comprendre tout l'intérêt du canton de Genève de poursuivre son développement économique tout en maintenant le logement en France : construire du logement nécessite des services publics d'une part, et seul un tiers de la compensation financière genevoise (CFG) revient à la France d'autre part. Genève externalise donc les charges en conservant 2/3 des recettes. De gauche et écologiste, la précédente majorité au canton de Genève était favorable à la diminution du trafic routier en direction de Genève au regard notamment de l'amélioration du bilan carbone. La nouvelle majorité est plus nuancée. Pierre MAUDET a bien conscience que le développement économique ne peut s'accompagner d'une réduction aussi drastique du trafic aux douanes. Il a ainsi infléchi la position du canton de Genève lors des Comités petites douanes, le projet de ce dernier étant de constituer un fonds pour créer des parkings relai (P+R) en France.

C. VINCENT regrette que seuls la mobilité et l'aménagement du territoire aient été évoqués lors des discussions qui ont complètement oublié les problématiques humaines et sociales. La Vice-Présidente dénonce le chantage de la signature du PA5 liée à la VTT.

V. LECAUCHOIS s'enquiert de la prochaine étape.

P-J. CRASTES annonce le débat organisé en avril, le séminaire du 03 mai sur la thématique de l'eau et l'assemblée générale du 02 juillet pour adopter la synthèse d'orientation de la VTT.

## Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et SCoT

*Présentation de P-J. CRASTES, annexée au présent procès-verbal.*

A. MAGNIN souhaite savoir ce que représente la mobilité dans le budget du PMGF et fait part de son scepticisme quant au rôle politique réel de celui-ci face au canton de Genève, déplorant son absence de soutien dans la gestion du problème des petites douanes alors qu'il serait nécessaire de se doter d'une structure politique forte.

P-J. CRASTES mentionne que la mobilité représente un quart du budget du pôle et partage ce constat. Ce dernier est aujourd'hui organisé en secteurs dont le Genève Sud qui a conclu que la politique menée ne pouvait être différenciée selon les couloirs. Le PMGF n'est pas compétent en matière de petites douanes et peine en outre à mobiliser pour faire bloc face aux Suisses.

E. ROSAY considère que le PMGF devrait être en mesure de fédérer, envoyant un mauvais signal dans le cas contraire.

P-J. CRASTES note une mobilisation moindre en fin de mandat. Le scenario le plus intéressant pour le transfert des compétences SCoT et AOM était de se rassembler à plusieurs EPCI mais les secteurs situés en périphérie, tels que Reignier, La Roche-sur-Foron et Bonneville, montrent des réticences à travailler avec le secteur d'Annemasse car ils redoutent le poids de la Communauté d'agglomération au sein du pôle. Un transfert de la compétence AOM avec un affaiblissement de ce dernier emporte aujourd'hui une plus grande adhésion. Concernant le SCoT, le coût estimé du transfert s'élèverait à 2 250 000 €, soit pour la CCG 400 000 € de dépenses et 60 000 € de recettes car une partie du personnel serait conservée. Le PMGF délibérera au printemps.

J-L. PECORINI fait part de sa méfiance à l'égard du type de structures évoqué par Alban MAGNIN pour faire face au canton de Genève car celles-ci sont souvent très politiques et oublient les sujets de terrain. Les Communes disposant de douanes sont in fine les mieux placées pour discuter, même si les interlocuteurs suisses sont structurés et particulièrement la direction des douanes suisses gérée au niveau fédéral par le canton de Berne.

E. ROSAY partage la position d'Alban MAGNIN de parler d'une seule voix portée par une structure fédérant.

P-J. CRASTES rappelle que le canton de Genève reconnaît aujourd'hui la légitimité du PMGF comme interlocuteur privilégié pour l'aménagement du territoire, même si le pôle a certes ses limites politiques. Par ailleurs, en matière de mobilité, le PMGF a réalisé un important travail de coordination mais exerce peu de compétences propres.

## Gens du voyage

P-J. CRASTES annonce que le Préfet a pris un arrêté de réquisition sur l'aire de grand passage à Etrembières.

A. MAGNIN note le bon déroulement de sa présentation au Conseil municipal d'Etrembières de cette aire, temporaire cette année puis fixe à terme.

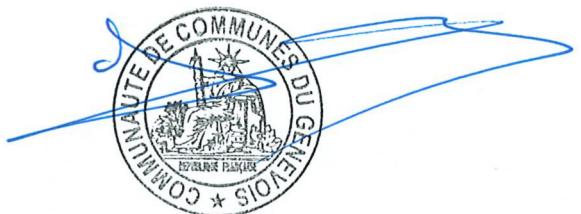
## **3. Projet alimentaire territorial**

M. MERMIN confirme le financement par la CCG des panneaux, le recensement des besoins par la Chambre régionale d'agriculture, la distribution des panneaux par le Comité des agriculteurs et la pose par ces derniers. Par ailleurs, le Service Communication de la CCG contactera prochainement les Communes pour promouvoir les agriculteurs du territoire. Le Vice-Président annonce que le Comité local d'intervention foncière (CLIF) se réunira prochainement pour discuter notamment du maraîchage. Enfin, le Service Transition Ecologique travaille actuellement sur la deuxième liste d'actions du PAT à lancer.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h16.*

La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



# *Révision des statuts de la Communauté de Communes du Genevois*

# *Compétences obligatoires*

# Développement économique

Compétence	Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà menées?
<b>Actions de développement économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduite d'actions d'animation du tissu économique local visant à promouvoir l'entrepreneuriat</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emploi-formation: Conception et mise en œuvre d'une politique d'accueil et d'information sur l'emploi, participation aux réflexions sur les politiques d'aide à l'emploi</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		
<b>Zones d'activités :</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Substitution ZAC / Opération	<input checked="" type="checkbox"/> Création	<i>d'aménagement (plus vaste) Droit de préemption commercial sur délégation des communes</i>

# Développement économique

Compétence	Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
<b>Politique locale du commerce</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduite d'actions en faveur de l'animation et du développement commercial</li> <li>Élaboration d'une stratégie commerciale d'intervention communautaire</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Création <b>ET</b> <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		
<b>Tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout des activités de loisirs</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		

# Aménagement de l'espace

Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin ? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà menées
Élaboration, suivi, mise en œuvre et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).	<input checked="" type="checkbox"/> Création <input checked="" type="checkbox"/> OU <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		
Conception, approbation, mise en œuvre et révision du Projet de territoire.	<input checked="" type="checkbox"/> Création <input checked="" type="checkbox"/> OU <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		
Appui, expertise et conseil aux communautés volontaires en vue d'assurer la cohérence territoriale à l'échelle intercommunale.	<input checked="" type="checkbox"/> Création <input checked="" type="checkbox"/> OU <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		
Élaboration de documents cadre et d'orientation en matière de planification territoriale.	<input checked="" type="checkbox"/> Création <input checked="" type="checkbox"/> OU <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		

# Aménagement de l'espace

Proposition d'ajout	Création / M&J	Si nouveauté : quel besoin ? Rattachement projet de territoire ?	Actions rendues possibles / déjà menées
Réalisation de réserves foncières dans le cadre de l'exercice des compétences communautaires.	<input checked="" type="checkbox"/> Création		Ouverture de la discussion sur le financement des missions
Élaboration, modification et suivi d'un Système d'information géographique (SIG) sur le territoire communautaire	<input checked="" type="checkbox"/> Création		

# Déchets ménagers

Proposition d'ajout	Création / MÀJ	Si nouveauté : quel besoin ?	Actions rendues possibles / déjà menées
Mention de la valorisation et de la précollecte aux côtés de la collecte et du traitement	<input checked="" type="checkbox"/> Création		
Ajout de la création et de la gestion de déchetteries et de ressourceries.	<input checked="" type="checkbox"/> Création	Projet de ressourcerie : terminologie à valider	

# Gens du Voyage

Proposition d'ajout	Création / MÀJ	Si nouveauté : quel besoin ? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà menées
Changement de formulation avec reprise de la dénomination légale :	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		
Mention des terrains d'accueil et de sédentarisation au 2 <sup>nd</sup> paragraphe	<input checked="" type="checkbox"/> Création		

# Eau

Compétence	Proposition d'ajout	Création	Si nouveauté : quel besoin ? Rattachement projet de territoire ?	Actions rendues possibles / déjà menées
Valorisation de la ressource	<p>Conduite, soutien, suivi et évaluation d'actions en eau, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute étude et action de sensibilisation à la préservation de la ressource</li> <li>• Toute action contribuant à la transition agro-écologique</li> <li>• Toute action visant à la préservation et à la gestion des nappes du Genevois et de Matallyl</li> <li>• Toute action participant à la préservation de la qualité de l'eau, y compris la passation de conventions d'engagement.</li> <li>• La réalisation d'aménagements limitant le transfert de pollutions</li> <li>• Le suivi et l'évaluation de l'efficacité de ces démarches</li> <li>• La prise en compte des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau dans l'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Création		

# PCAET / Transition énergétique

Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin ? Rattachement projet de territoire ?	Actions rendues possibles / déjà menées
PCAET	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	Changement de dénomination pour ne pas faire référence à un document précis.	Elaboration, adoption, mise en œuvre et révision incluses

# *Compétences supplémentaires pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire*

# Protection et mise en valeur de l'environnement

Compétence	Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin ? Rattachement projet de territoire ?	Actions rendues possibles / déjà conduites
<b>Protection de l'environnement :</b>	<p>Compétence rivières : La Communauté de Communes adhère aux structures intercommunales de gestion et de valorisation des rivières, cours d'eau, milieux aquatiques, tel que SAGE, contrats de rivières, démarches, évaluations et plans d'actions à l'échelle du bassin versant.</p> <p>Remplacement de « plateforme locale de rénovation énergétique » par une formule plus générique « dispositifs de rénovation énergétique ».</p>		<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour
<b>Biodiversité :</b>	<p><i>Remplacer Conduite du Contrat corridors ....(paragraphe 1 p8)</i></p> <p>Par : Portage des contrats de territoire en faveur de la Biodiversité. Maîtrise d'ouvrage et mise en œuvre des actions relevant de ces contrats.</p> <p>Le reste de la compétence sans changement</p>		<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	Simplifier la rédaction pour plus de souplesse d'action

# Protection et mise en valeur de l'environnement

Compétence	Proposition d'ajout	Création / M&J	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
<b>Politique agricole et alimentaire (prise de compétence)</b>	Coordination et mise en œuvre d'actions en vue de favoriser la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement de l'économie circulaire		<input checked="" type="checkbox"/> Création <input checked="" type="checkbox"/> OU <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	
			<input checked="" type="checkbox"/> Élaboration de documents stratégiques et opérationnels pour promouvoir une agriculture locale plus respectueuse de l'environnement, des renouvellements génératifs et du développement des exploitations et pour favoriser la diversification de productions.	Correspond à l'action 024 du projet de territoire
			Actions d'accompagnement et de soutien en faveur de l'approvisionnement et la vente en circuits courts.	<input checked="" type="checkbox"/> Crédit <b>FA 7-4 Projet de Territoire</b>

# Missions relevant de l'article L211-7 C. Env autres que GEMAPI

Proposition d'ajout	Création / Màj	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà menées
Éclaircissement de la répartition de compétences CCG / SyrUsses / Communes	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Missions exercées par la CCG sur le bassin versant des Ussets (déleguées au SyrUsses) et partagées avec les communes sur le reste du territoire communautaire</li> <li>- Missions exercées par la CCG sur l'intégralité de son territoire (les deux ci-après)</li> </ul>
L'approvisionnement en eau (L211-7 3°) ;	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	Cet item ne relève pas strictement de la GEMAPI. Mais il permet d'élargir la compétence de la CCG au-delà de la compétence obligatoire de production d'eau potable, en légitimant l'action de la CCG en faveur de la gestion des ressources (et pas seulement de leur exploitation)	
La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dans le cadre (L211-7 11°)	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	Le département s'est désengagé, la CCG doit se substituer pour surveiller les débits et la qualité des eaux de surface. Ca homogénéise par ailleurs la couverture du territoire de la CCG par cette compétence (déjà exercée par le Syr'Usses pour les 2 communes CCG concernées)	

# Politique du logement et du cadre de vie

Compétence	Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
PLH	Élaboration, mise en œuvre, suivi, évaluation et révision du PLH	☒ Mise à jour	Questions : quelles prévisions pour le logement social? Service commun?	
	En faveur :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du logement social,</li> <li>• Du logement d'un public confronté à des difficultés (réalisation et gestion de résidences étudiantes, de résidences senior, de résidences sociales)</li> <li>• Du logement d'urgence.</li> <li>• Du logement du parc privé dégradé</li> <li>• Du mal logement : espaces temporaires d'insertion</li> </ul>	<p>☒ Création OU ☒ Mise à jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter points de suspension pour éviter limitatif &amp; inclusion logement atterrissage?</li> </ul>

# Action sociale

Compétence	Proposition d'ajout	Création / M&J	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites	
<p>Définition de la CC comme autorité organisatrice de la petite enfance avec les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et accompagnement des familles ;</li> <li>• Gestion et animation des équipements et services publics dédiés à la petite enfance</li> <li>• Elaboration d'un schéma directeur de la petite enfance qui : <ul style="list-style-type: none"> <li>- recense l'offre existante, tant en accueil collectif qu'individuel</li> <li>- analyse les besoins des familles en matière d'accueil des enfants de moins de trois ans</li> <li>- donne des orientations pour le maintien et le développement de l'offre petite enfance sur le territoire</li> <li>- planifie et organise la création des places en crèches</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Petite enfance</b></p> <p>Soutien et mise en œuvre d'actions en faveur de la parentalité</p>	<p>Definir la CC comme autorité organisatrice de la petite enfance avec les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et accompagnement des familles ;</li> <li>• Gestion et animation des équipements et services publics dédiés à la petite enfance</li> <li>• Elaboration d'un schéma directeur de la petite enfance qui : <ul style="list-style-type: none"> <li>- recense l'offre existante, tant en accueil collectif qu'individuel</li> <li>- analyse les besoins des familles en matière d'accueil des enfants de moins de trois ans</li> <li>- donne des orientations pour le maintien et le développement de l'offre petite enfance sur le territoire</li> <li>- planifie et organise la création des places en crèches</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Petite enfance</b></p> <p>Soutien et mise en œuvre d'actions en faveur de la parentalité</p>	<p>✓ Mise à jour</p>	<p>✓ Mise à jour</p>	<p>PT petite enfance mais potentiellement pas que</p>	<p>Lieu d'Accueil Parent/Enfant. Subvention au collectif parentalité. Projet de Point d'Ecoute Parents ou Point Ecoute Jeunes</p>

# Action sociale

Compétence	Proposition d'ajout	Création / MâJ	Si nouveauté : quel besoin ? Rattachement projet de territoire ?	Actions rendues possibles / déjà conduites
<b>Actions en faveur de la jeunesse en partenariat avec les établissements (publics ou privés sous contrat)</b>	<p>Reprise des paragraphes actions en faveur des associations et organismes relatifs aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux frais relatifs à la pratique de la natation, et aux transports permettant la pratique de cette activité,</li> <li>- Appui aux activités des foyers socio-éducatifs et associations sportives</li> <li>- Soutien à des projets d'actions éducatives et aux projets pédagogiques</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		
<b>Actions en faveur de la formation tout au long de la vie des professions médico-sociales</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Création	PT + en prévision de l'appel à projet fonds d'innovation petite enfance	
<b>Santé publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration, approbation, révision, suivi et mise en œuvre du de contrats cadre en matière de santé publique avec les partenaires étatiques.</li> <li>• Conduite d'actions et soutien aux actions en matière de promotion de la santé, de prévention et d'accès aux soins sur le territoire</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Création <b>et</b> <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	<p>Doit on détailler certaines actions du CLS ?</p> <p>Exemple du centre de santé potentiel ? De MCMMS que l'on met déjà en œuvre ? Est-ce que c'est suffisamment contenu dans la seconde phrase ?</p>	Logement des internes Actions de prévention

# Action sociale

Compétence	Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
Vieillesse	Conduite et soutien d'actions en faveur de l'accompagnement du vieillissement des habitants du territoire notamment en matière d'information, de prévention, de coordination des acteurs, d'animation et de gestion d'habitats inclusifs.	<input checked="" type="checkbox"/> Création <b>Et</b> <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	PT	Information, prévention, coordination et à venir Habitat inclusif
Recensement et coordination des besoins sociaux :	<p>Élaboration, mise en œuvre, suivi et révision d'un diagnostic social visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au dimensionnement adapté des équipements et des services à la population ;</li> <li>• À la cohérence de leur déploiement à l'échelle du territoire intercommunal</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Création	PT	Diag en cours
Accès au droit et aux services publics	<p>Création, gestion et animation d'une Maison de Justice et du Droit en partenariat avec le ministère de la Justice en vue de délivrer une information juridique gratuite de proximité et d'orienter les usagers vers les services compétents</p> <p>Création, gestion et animation d'Espaces France Services</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	rapatriée dans politique sociale	

# Politique en faveur du sport et politique culturelle

Compétence	Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
<b>Politique culturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En matière culturelle et sportive, aide financière et/ou appui à des activités et manifestations au rayonnement extra-communal et selon des critères définis par les instances communautaires.</li> <li>Construction et entretien d'équipements culturels définis comme étant d'intérêt communautaire par le Conseil communautaire.</li> <li>Soutien aux projets associatifs et aux actions culturelles présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Création <b>OU</b> <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		
<b>Politique sportive</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire définis comme tels par le Conseil communautaire.</li> <li>Contribution à l'utilisation par des clubs labellisés d'équipements appartenant à d'autres collectivités locales et EPCI</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Création <b>OU</b> <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		

# Voirie

Compétence	Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
Voirie d'intérêt communautaire	<p>Création, aménagement, entretien des voiries d'intérêt communautaire</p> <p><u>Enjeux sur le niveau de précision</u> Préciser ce qui revient à la CCG en entretien Scolaire / Urbain / Cyclable? Abribus?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Création <input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour</p>		
<i>Itinéraires cyclables prioritaires structurants</i>				

# Politique de la ville

Compétence	Proposition d'ajout	Création / M&J	Si nouveauté : quel besoin ? Rattachement projet de territoire ?	Actions rendues possibles / déjà conduites
Prise de compétence CCG	En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;	<input checked="" type="checkbox"/> Création		

## *Autres compétences supplémentaires (non soumises à définition d'un IC)*

# Gestion des eaux pluviales

Compétence	Proposition d'ajout	Création / M&J	Actions rendues possibles / déjà conduites Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?
Partage de compétences CCG / Cnes	Réalisation d'un Schéma Directeur, d'un zonage et d'un règlement de gestion des eaux pluviales urbaines à l'échelle intercommunale.  Réalisation des études de diagnostics, de schéma général, de zonages et toutes autres études nécessaires à la définition des actions et à l'établissement des aménagements et programmes de travaux à réaliser.  La maîtrise d'ouvrage et le financement des aménagements et travaux sur les réseaux ainsi que l'entretien des ouvrages publics et le contrôle des raccordements restent de la compétence des communes.	<input checked="" type="checkbox"/> Création	

# Mobilité

Compétence	Proposition d'ajout	Création / M&J	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
Transports	Mention de la qualité d'AOM de la CCG Et référence	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		
PEM / P+R	Extension de la compétence aux P+R et points de mobilité reconnus d'intérêt communautaire	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour	Fiche 5	Etude création et gestion
Modes doux	Ajout de la mise en œuvre, de la révision et du suivi pour le schéma modes doux  Financements pour les itinéraires secondaires identifiés par le schéma • <b>Fonds de concours ou compétence?</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Mise à jour		Financement des projets aménagements cyclables du territoire
Abribus (prise de compétence)	Création installation et entretien des abris voyageurs des SP de transport public de personnes (urbain et scolaire)	<input checked="" type="checkbox"/> Création		Fonds de concours, clé de financement des projets communaux

# Réseau de chaleur et de froid

Compétence	Proposition d'ajout	Création / M&J	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
Réseau de chaleur et de froid	Création, gestion et exploitation d'un réseau de chaleur et de froid dans les conditions fixées par l'article L.2224-38 du Code général des collectivités territoriales. • Compétence ou fonds de concours?	<input checked="" type="checkbox"/> Création		

# Déchets inertes

Compétence	Proposition d'ajout	Création / M&J	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
<b>Compétence déchets inertes</b>		<input checked="" type="checkbox"/> Création	<p>Créer des ICPE sous maîtrise d'ouvrage communautaire, les ISDI répondant à un intérêt communautaire (elles) reçoivent les déchets de tout le territoire). Actuellement la CCG ne peut mener que des études exploratoires mais aucun projet opérationnel.</p>	

# Politiques contractuelles et partenariales

Compétence	Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions possibles conduites	rendues déjà
Politiques contractuelles et partenariales	Étude, coordination, gestion et mise en œuvre des politiques partenariales avec l'État et les collectivités territoriales présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire.	<input checked="" type="checkbox"/> Création		Ces missions pourront inclure des actions de conseil et d'assistance à destination des services de la Communauté de Communes ainsi que des communes membres dans la recherche de financements de projets.	

# Autres interventions et coopérations

Compétence	Proposition d'ajout	Création / M&J	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
Services communs	La Communauté de Communes du Genevois peut créer et gérer des services communs avec une ou plusieurs des communes membres conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT.	<input checked="" type="checkbox"/> Création		
Prestation de services	Dans la limite de ses compétences, la Communauté de Communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes et à la demande de celle(s)-ci, toutes études, missions ou gestion de services.	<input checked="" type="checkbox"/> Création		<b>ISDI option 2</b>
	L'intervention de la Communauté de Communes nécessitera, eu égard à la nature de l'opération en cause, soit la conclusion de conventions spécifiques précisant les modalités financières d'intervention, soit la conclusion de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, soit encore tout autre outil conventionnel expressément prévu par le dispositif légal et réglementaire.			La communauté de communes peut assister les communes en tant que maître d'ouvrage délégué, en tant que prestataire de services ou par tout autre moyen légal notamment ceux de l'article L. 5214-16-1 du CGCT.
				La communauté de communes a la faculté de conclure, avec des tiers non membres, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale ou autres, pour des motifs d'intérêt public local et à titre de complément, des contrats portant notamment sur des prestations de service, à la condition que l'objet desdits contrats se limite toujours aux domaines de compétences exercés à titre principal, conformément aux dispositions prévues notamment à l'article L. 5211-56 du CGCT.

# Autres interventions et coopérations

Compétence	Proposition d'ajout	Création / MàJ	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
<b>Mise à disposition de services ascendante ou descendante dans le cadre des compétences transférées</b>	Mise à disposition de services ascendante ou descendante dans le cadre des compétences transférées		<input checked="" type="checkbox"/> Création	
<b>Délégations conventionnelles de compétences</b>	Délégation conventionnelle de compétences : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du Département / de la Région / d'une Commune vers l'EPCI</li> <li>- De l'EPCI vers le Département / la Région</li> </ul>		<input checked="" type="checkbox"/> Création	
<b>Délégation du droit de préemption</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exercice du droit de préemption urbain et commercial sur délégation des communes membres</li> </ul>		<input checked="" type="checkbox"/> Création	
<b>Fonds de concours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel du fondement et du seul critère légal</li> <li>• Réciprocité : des Communes vers l'EPCI et de l'EPCI vers les Communes</li> <li>• Renvoi au Conseil communautaire du choix du critère et des modalités d'attribution et de versement,</li> </ul>		<input checked="" type="checkbox"/> Création	

# Autres interventions et coopérations

Compétence	Proposition d'ajout	Création / M&J	Si nouveauté : quel besoin? Rattachement projet de territoire?	Actions rendues possibles / déjà conduites
Pacte financier et fiscal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration, mise en œuvre, suivi et révision d'un pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes et les communes membres, visant à réduire les disparités de charges et de recettes entre ces dernières.</li> <li>• Dans les termes et conditions de l'article L5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales, ce Pacte tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou reversements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Création		

## Divers

- Présentation du contrat départemental d'avenir et de solidarité
- Bureau du PMGF du 15 mars 2024 : VTT, PA5, AOM et SCoT

**GENEVOIS  
FRANÇAIS** -  
Pôle métropolitain



# LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

Bureau

15 mars 2024

12H00 – 12H30

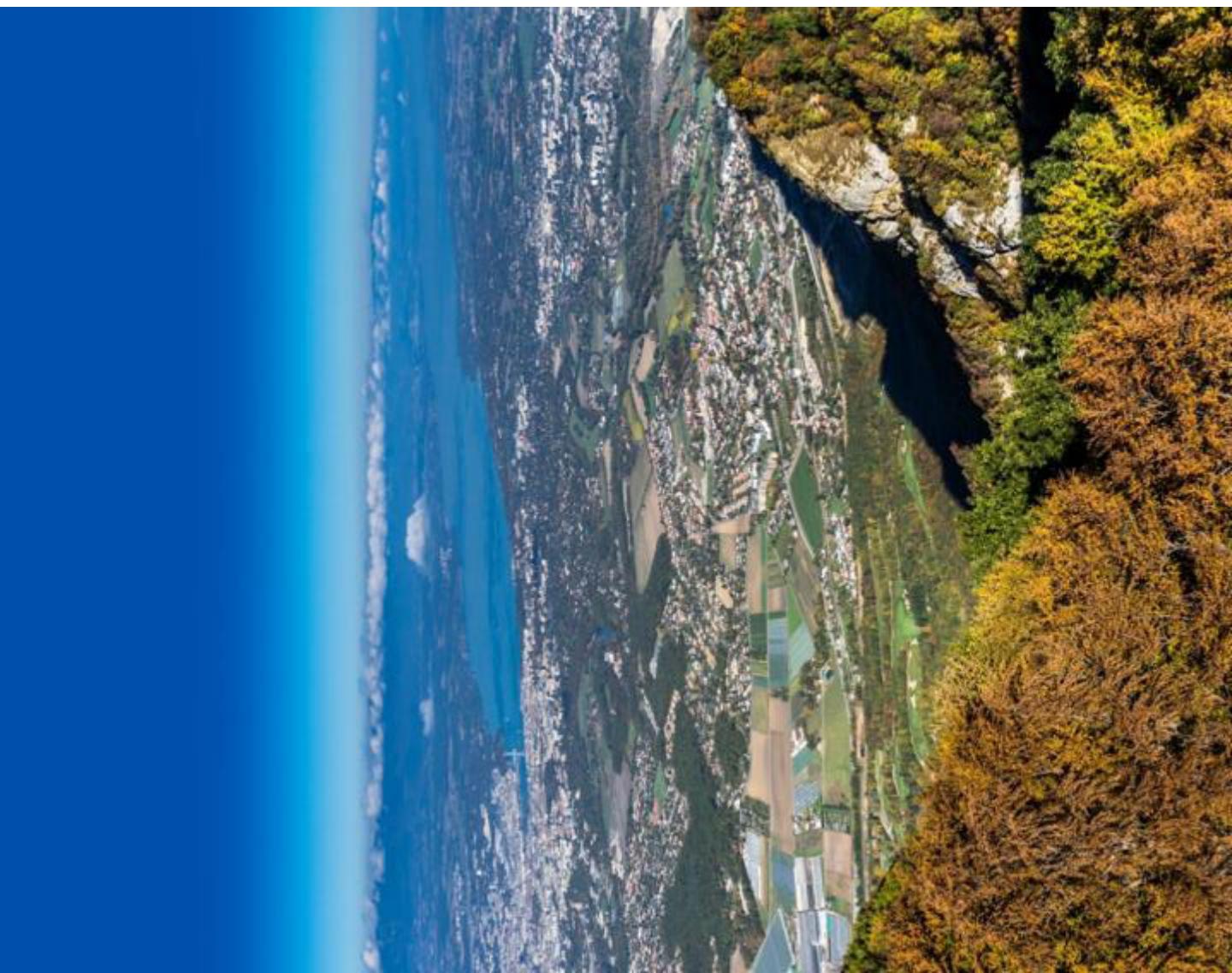




# BUREAU DU 15 MARS 2024 ORDRE DU JOUR

- 1. Administration générale**
  - Approbation des comptes-rendus des réunions du Bureau du 08 décembre 2023
- 2. Mobilité**
  - Projet de nouvelle convention de partenariat avec ATMB et BlaBlaCar Daily pour l'incitation financière au covoiturage : orientation en vue du prochain comité syndical du Pôle métropolitain
  - Présentation de l'offre COVOIT'PRO : nouveau service
- 3. Grand Genève**
  - Retour sur l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 08 mars et suites à donner sur :
    - La vision Territoriale Transfrontalière : calendrier de consultation, modalités d'adoption ;
    - *Le projet d'agglomération n° 5 : Information sur le calendrier*
    - Le Séminaire sur la Métropolisation
- 4. Divers**

# ADMINISTRATION GENERALE





## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU BUREAU DU 08 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé aux membres du Bureau d'adopter le compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2023

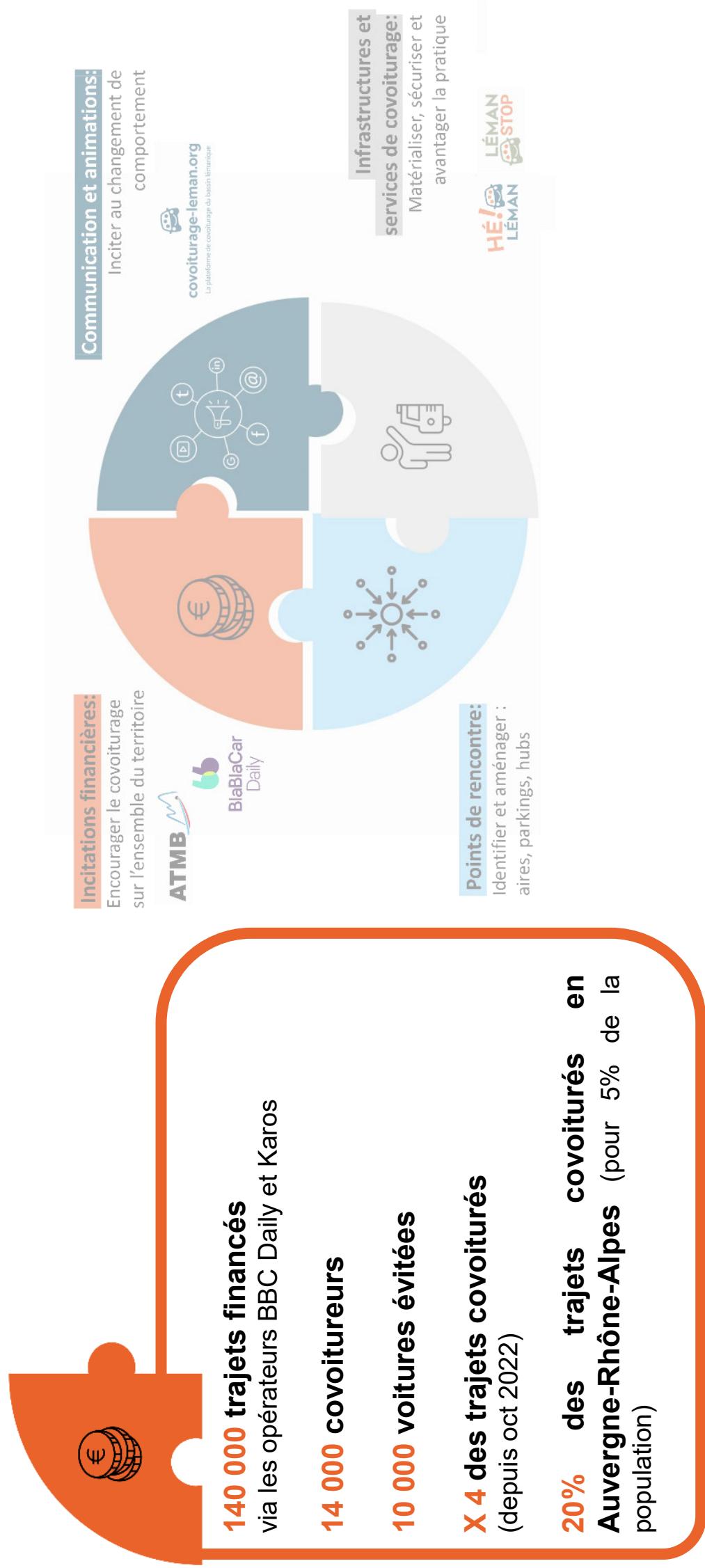
# MOBILITE



# MOBILITÉ

PROJET DE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ATMB ET BLABLACAR DAILY POUR L'INCITATION FINANCIÈRE AU COVOITURAGE : ORIENTATION EN VUE DU PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

## BILAN 2023 « Incitations financières au covoitnage »



# MOBILITÉ

PROJET DE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ATMB ET BLABLACAR DAILY POUR L'INCITATION FINANCIÈRE AU COVOITURAGE : ORIENTATION EN VUE DU PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

## Nouveau partenariat mono-opérateur avec Blablacar Daily à partir du 1<sup>er</sup> avril

- ✓ Une communication simplifiée et intensifiée auprès du grand public et des employeurs du territoire ;
- ✓ Suivi et évaluation des campagnes d'incitations financières plus détaillés
- ✓ Création d'une offre pour les employeurs : Covoit'pro



### Versement de l'incitation financière

Convention tripartite  
PMGF X ATMB X BBC Daily  
**167 250€**

### Présentation collectivité et offre employeur

Bons de commande via UGAP  
**77 720 €**

### Critères et barème proposé :

Trajet ayant un point d'arrivée et/ou de départ dans le PMGF

- 1,50 € pour le conducteur entre 5 et 20 km
- Plafond à 4€ pour 40 km

Trajet interne : gratuité passager  
Trajet externe : ticket passager 1€

- Accompagnement collectivité et COVOT'PRO : 20 000€
- Coût au trajet : **57 720 €**



## MOBILITÉ

PROJET DE NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ATMB ET BLABLACAR DAILY POUR L'INCITATION FINANCIÈRE AU COVOITURAGE : ORIENTATION EN VUE DU PROCHAIN COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

**Au regard de ces éléments il pourra être proposé au Comité syndical de :**

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la ou les conventions régissant les modalités d'incitation financière entre le Pôle métropolitain - ATMB et l'opérateur de covoiturage Blablacar Daily;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à engager les dépenses d'incitations correspondantes dont l'enveloppe est plafonnée à 167 250 €, conformément à la convention de partenariat et de financement avec ATMB et Blablacar Daily

# MOBILITÉ

## PRÉSENTATION DE L'OFFRE COVOIT'PRO : NOUVEAU SERVICE



BlaBlaCar  
Daily

### Pourquoi ? Pour qui ?

- Une réponse aux employeurs accompagnés dans « Mobilité Pro »
- Pour tous les employeurs de + de 100 salariés ou les zones d'activités du Genevois français

### Que comprend ce nouveau service ?

1. **Référencement, au sein de l'application, d'un nombre illimité d'employeurs**
  - ✓ Les employés du CHAL, ou Archparc, la ZA des Bracots, Somfy pourront se reconnaître sur l'app

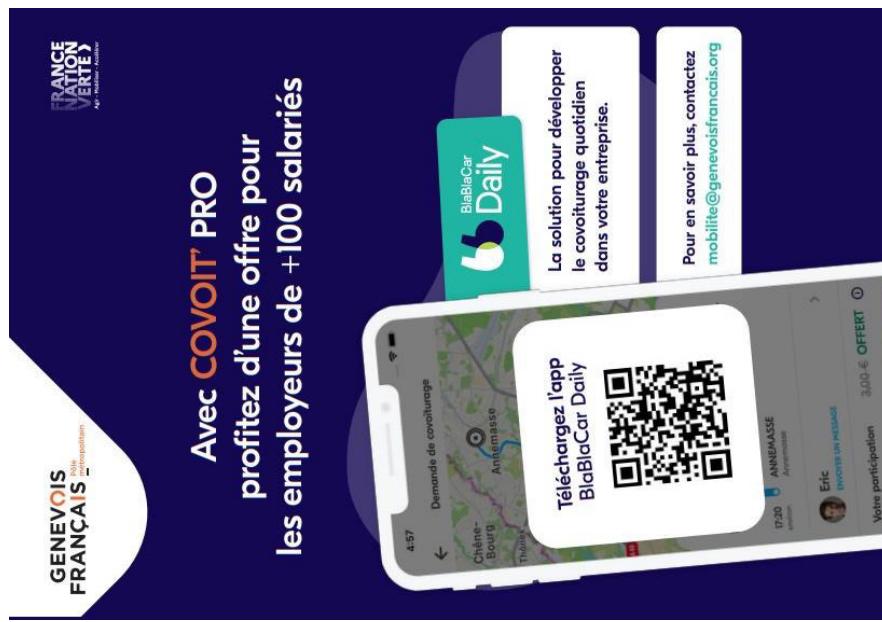
2. **Tableau de bord de suivi et formation pour tous les employeurs**
  - ✓ Les employeurs pourront suivre l'évolution du covoiturage via leur espace de reporting

### **3. KIT de communication**

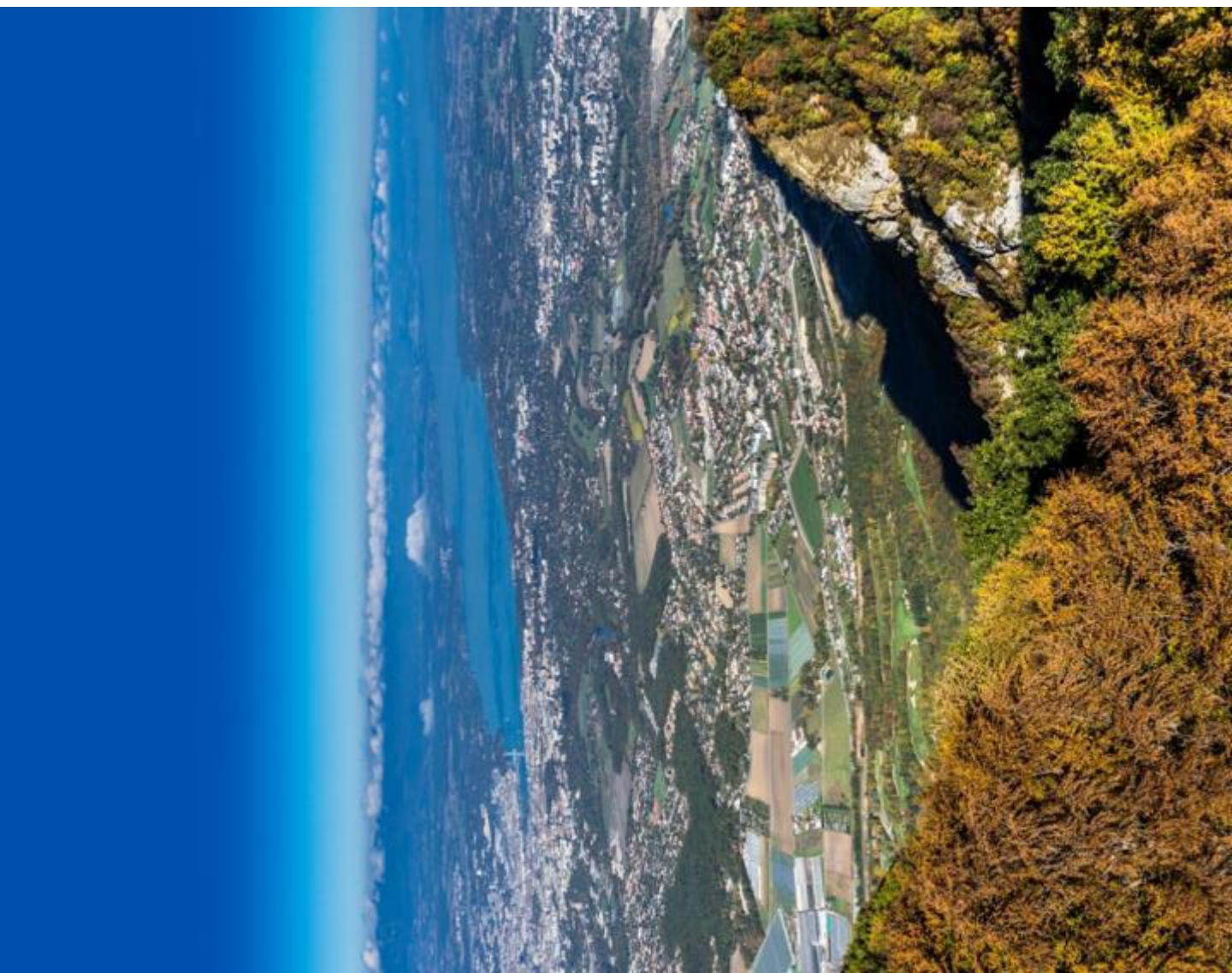
- ✓ Mise à disposition de supports de communication personnalisables

### **4. Guide méthodologique**

- ✓ Recommandations pour valoriser l'engagement de l'employeur et être signataire de la Charte employeur pro-covoiturage



# GRAND GENÈVE





# GRAND GENÈVE

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DU GLCT GRAND GENÈVE DU 08 MARS ET SUITES À DONNER SUR :  
LA VISION TERRITORIALE TRANSFRONTALIÈRE : CALENDRIER DE CONSULTATION, MODALITÉS  
D'ADOPTION ;

## 18.03 – 26.04 Consultation

sur le rapport Vision  
territoriale transfrontalière

18.03 > Juin: Echanges sur *la Déclaration  
commune pour l'aménagement du territoire  
transfrontalier*

## 02.07 Assemblée

Adoption de la synthèse et  
orientations de la VTT  
permettant d'initier le travail  
de rédaction du PA5



## 15.11 Assemblée

Adoption du rapport complet  
Vision territoriale transfrontalière  
intégrant un chapeau commun  
aménagement-métropolisation



## 08.03 Assemblée

priorisation des leviers  
thématiques (économie,  
logement santé)

## 02.07 Assemblée

Engagements des parties à  
approfondir les thématiques  
liées à la métropolisation



## 15.11 Assemblée

Adoption d'une feuille de route  
sur le traitement des effets de la  
métropolisation et du plan  
d'actions PACTE



## 03.05 Séminaire politique

sur les enjeux  
transfrontaliers de la  
ressource en eau

## 2<sup>e</sup> sem. Séminaire politique

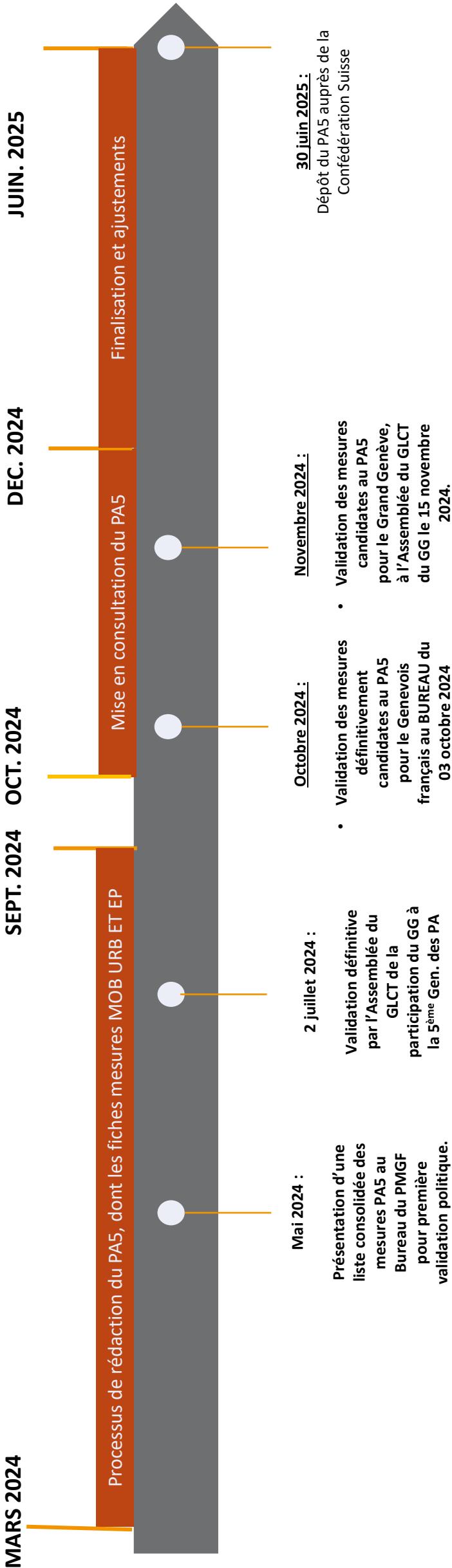
sur la gouvernance et le  
financement de la transition  
écologique





# CALENDRIERS PRÉVISIONNELS VALIDÉS

## CALENDRIER GÉNÉRAL À HORIZON 2025 : POINTS D'ATTENTION



- Une importante **sélection et priorisation** des mesures candidates, sur la base des **critères d'éligibilité fixés**.
- Pour l'heure, ce sont **34 mesures de mobilités** qui ont été recensées pour le Genevois français en horizon A (2028-32) pour un **coût estimé** à un peu moins de **85 M€**.
- Des **arbitrages politiques** courant 2024 au niveau du **GLCT du Grand Genève**.

# GRAND GENÈVE

## RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DU GLCT GRAND GENÈVE DU 08 MARS ET SUITES À DONNER SUR : LE SÉMINAIRE SUR LA MÉTROPOLISATION

- Confirmer les résultats attendus
- Prioriser les leviers d'actions à investir
- Clarifier le rôle du GLCT (en fonction des démarches engagées, du champ de compétence actuel et des ressources disponibles/nécessaires)



# Séminaire Métropolisation : quelques rappels

## Objectifs initiaux :

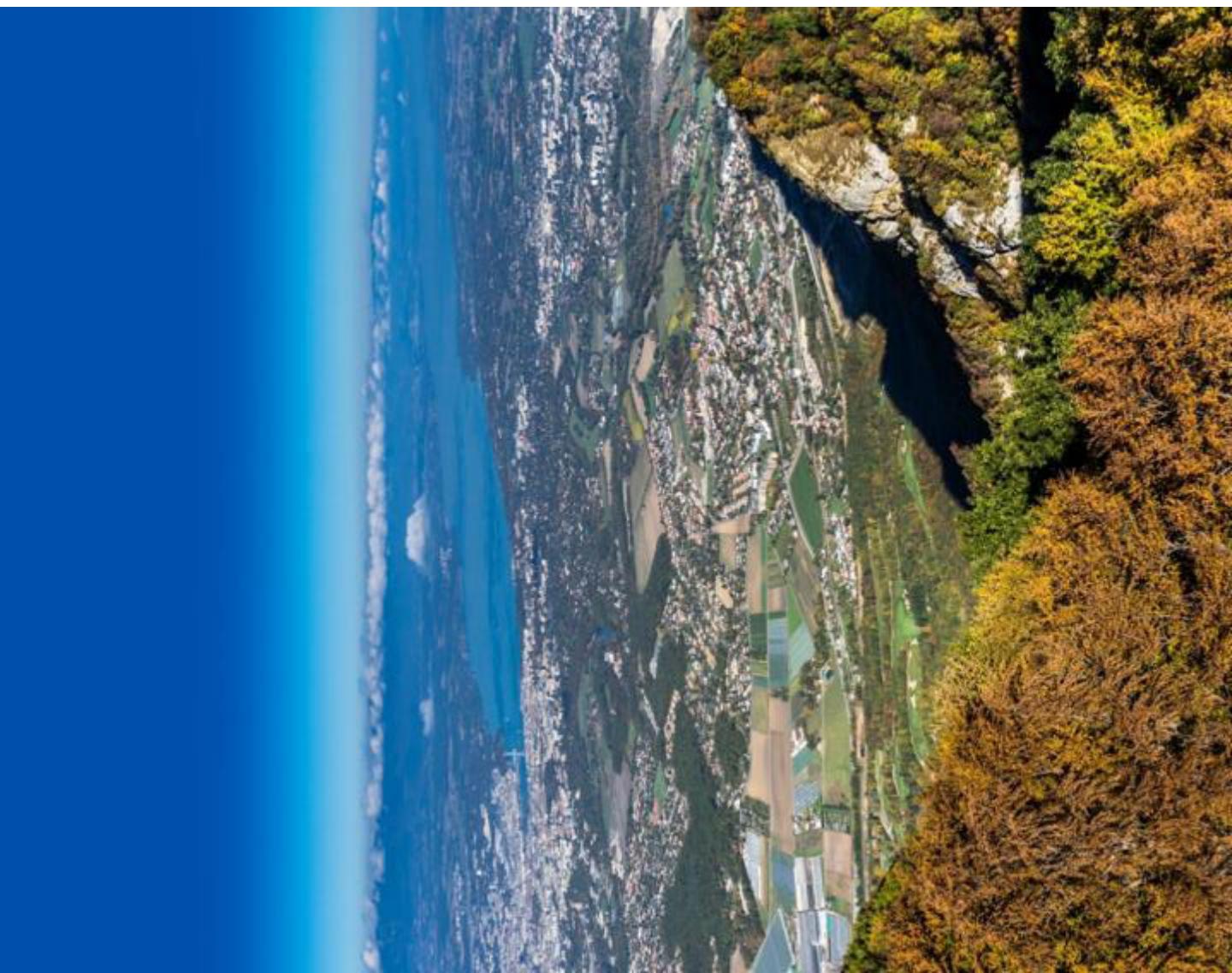
➤ Comprendre et partager les enjeux de la métropolisation du Grand Genève **OK**

➤ Mener un débat politique sur les conditions cadres, *non-spatiales*, du développement démographique, économique et urbain du Grand Genève (en complément de la Vision territoriale et du plan d'action PACTE, pour répondre à l'ambition fixée par la Charte) **engagé - permanent**

➤ Identifier de nouveaux leviers d'actions potentiels **Initié, à poursuivre et les adresser, cas échéant aux instances compétentes.** À mener, selon **discussions du jour.**



— DIVERS



DIVERS

C -

# GENEVOLS FRANÇAIS

Pôle métropolitain

*Agir ensemble pour maîtriser notre avenir.*



THONON  
agglomeration

15 avenue Emile Zola  
74100 Annemasse  
[genevoisfrancais.org](http://genevoisfrancais.org)

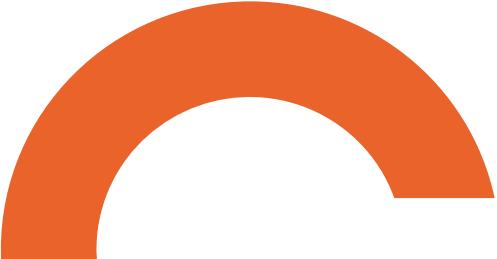
## REUNION PRÉSIDENTS

COMPETENCE MOBILITÉS  
NOUVELLES

SCOT DU GENEVOIS FRANCAIS

15 MARS 2024

12H30 - 14H





# RÉUNION DES PRÉSIDENTS – 15 MARS 2024

## ORDRE DU JOUR

### 1. Compétence « Mobilités nouvelles »

- Rappel du contexte
- Intérêt du portage des actions mobilités nouvelles par le Pôle
- Rétrcession des services mobilités nouvelles
  - Évolution et bilan des services Mobilités nouvelles
  - Impact sur le budget principal du Pôle métropolitain et les cotisations de ses membres
  - Perspectives 2024-2026

### 2. SCoT du Genevois français : perspectives budgétaires

- Retour sur la démarche InterSCoT du Pôle métropolitain : éléments budgétaires
- Prévisions budgétaires du SCoT

# C -

## RAPPEL DU CONTEXTE

- La LOM ne permet plus la sécabilité de la compétence mobilité
- Ace stade (réunion du 16/02), pas de consensus sur une solution institutionnelle : Pôle métropolitain-AOM, Syndicat mixte (SMTC), Syndicat mixte SRU
- Processus de restitution de la compétence mobilités nouvelles aux EPCI-AOM à engager pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Le 16 février : tous les EPCI ont exprimé la volonté de garantir la continuité des services à la mobilité, opérés par le Pôle métropolitain



# INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN DU PORTAGE DES SERVICES

1. Un effet de taille critique pour opérer des services à la mobilité, qui se traitent à une échelle macro et interEPCI
2. Des actions « bouquets de services » complémentaires aux mobilités « traditionnelles » (transports collectifs, vélo)
3. Un interlocuteur, maître d'ouvrage pour plusieurs cibles
  - a) Pour les habitants (incitations covoiturage, lignes HéLéman, CITIZ)
  - b) Pour les entreprises (Mobilité PRO, covoit'Pro, CITIZ),
  - c) Relais avec les associations et les collectivités EPCI, communes
4. Un interlocuteur privilégié sur les services à la mobilité
  - a) Pour le portage et recherche de financement (PA5 qui cofinance les services à la mobilité, Fonds vert Etat, INTERREG, appel à projet CEREMA, ADEME)
  - b) Identifié par autorités / structures Suisses (canton de Genève, RegioNyon, TPG, Lémanis, Foundations,...) et Grand Genève (Géovélo, P+R services)
  - c) Pour le portage d'actions touchant aux services à la mobilité d'intérêt métropolitain (démarches petites douanes, P+R, BusAgile, vélo libre service transfrontalier)

**DEPUIS 2020 :**

**AUTO-  
PARTAGE X3**

**CO  
VOITURAGE X4**

**PLANS  
MOBILITÉ X5**

# MOBILITÉ DÉPLOIEMENT DES SERVICES À LA MOBILITÉ

2023

 **140 000 trajets**  
financés via Blablacar  
**14 000 covoitureurs**  
réguliers

 **3 000 usagers**  
inscrits sur l'application  
pour  
**9 communes en 2023**

 **+ 3 communes**  
*Ferney, Divonne, Saint-Genis*  
**+ 7 véhicules**  
**400 usagers réguliers**

2024

**Incitations covoiturage renforcées**  
Objectif : + 25% de covoitureurs

**Nouvelle ligne HéLéman dans le Pays de Gex + 15 communes**  
**Expérimentation Léman Stop dans le Chablais + 6 communes**  
**Extension des lignes Vuache et Faucigny + 12 communes**

  
**GENEVois FRANÇAIS**  
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT  
DU GRAND GENÈVE

- Lancement de l'expérimentation Bus Agile
- Étude de tarification et exploitation des P+R
- PA5

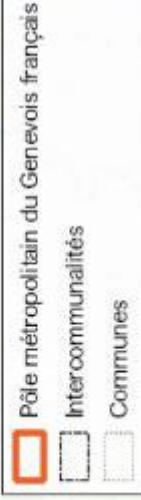
**4 500 employés accompagnés**  
*CHAL, ArchParc, Somfy, Thonon Agglomération, Leclerc, Vétraz-Monthoux*

**10 nouveaux plans de mobilité employeurs**  
*PGA, Ville de Gex, Hôpital de Gex, ATBM, Bosch, Thalès, Innovales, Armée du Salut, ZA Montréal, Lycée Jean Monet, Collège Paul-Émile Victor, Association Nous Aussi*

**+ Articulation avec « Entrez dans la boucle »**

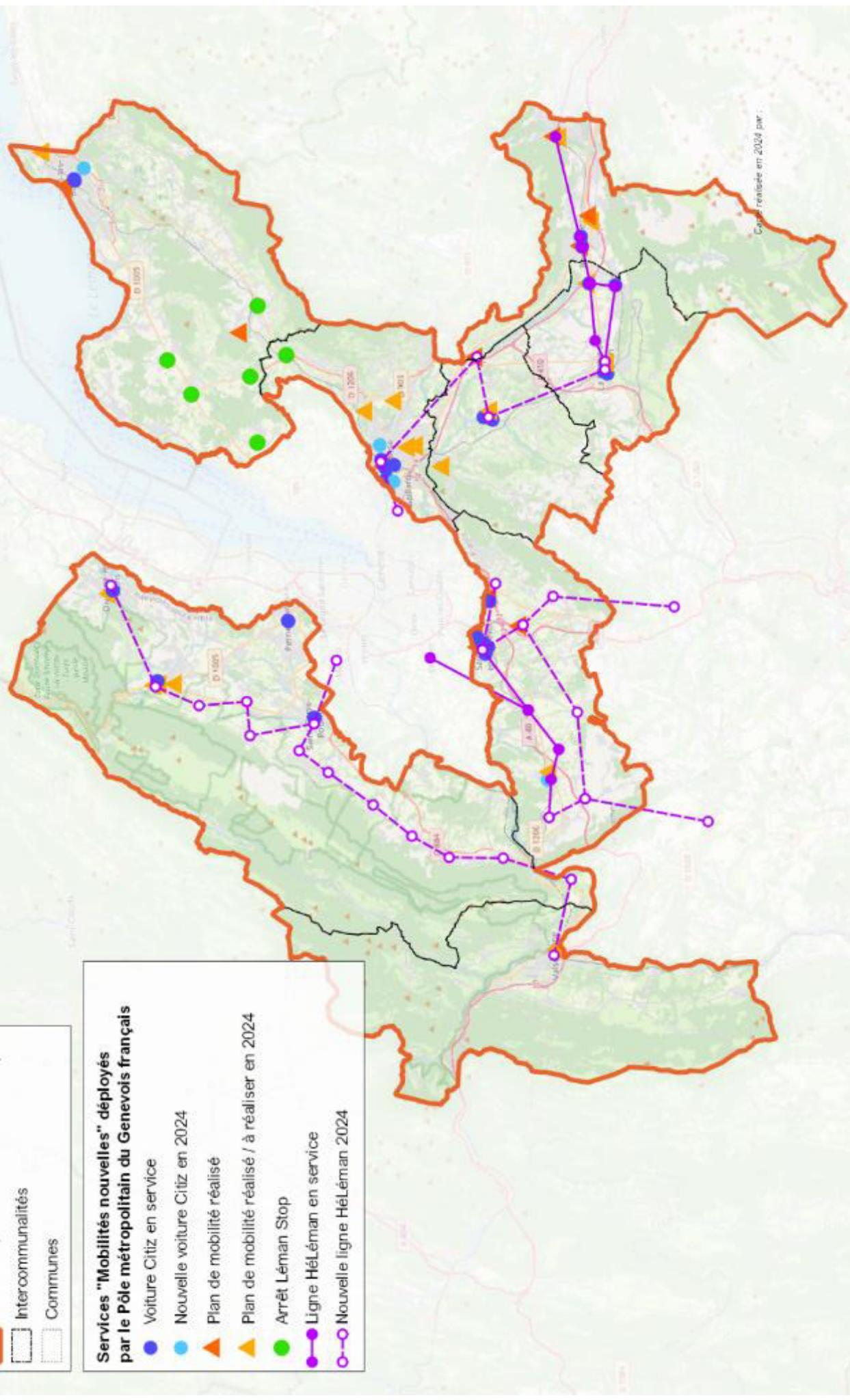
- 5
- Schéma cyclable Grand Genève
  - Réflexions Vélo Libre Service transfrontalier
  - Démarches Petites douanes

## Services "Mobilités nouvelles" du Pôle métropolitain du Genevois français



### Services "Mobilités nouvelles" déployés par le Pôle métropolitain du Genevois français

- Voiture Citiz en service (blue circle)
- Nouvelle voiture Citiz en 2024 (cyan circle)
- Plan de mobilité réalisé (orange triangle)
- Plan de mobilité réalisé / à réaliser en 2024 (orange triangle)
- Arrêt Léman Stop (green circle)
- Ligne Hélémân en service (purple dot)
- Nouvelle ligne Hélémân 2024 (purple dashed line)

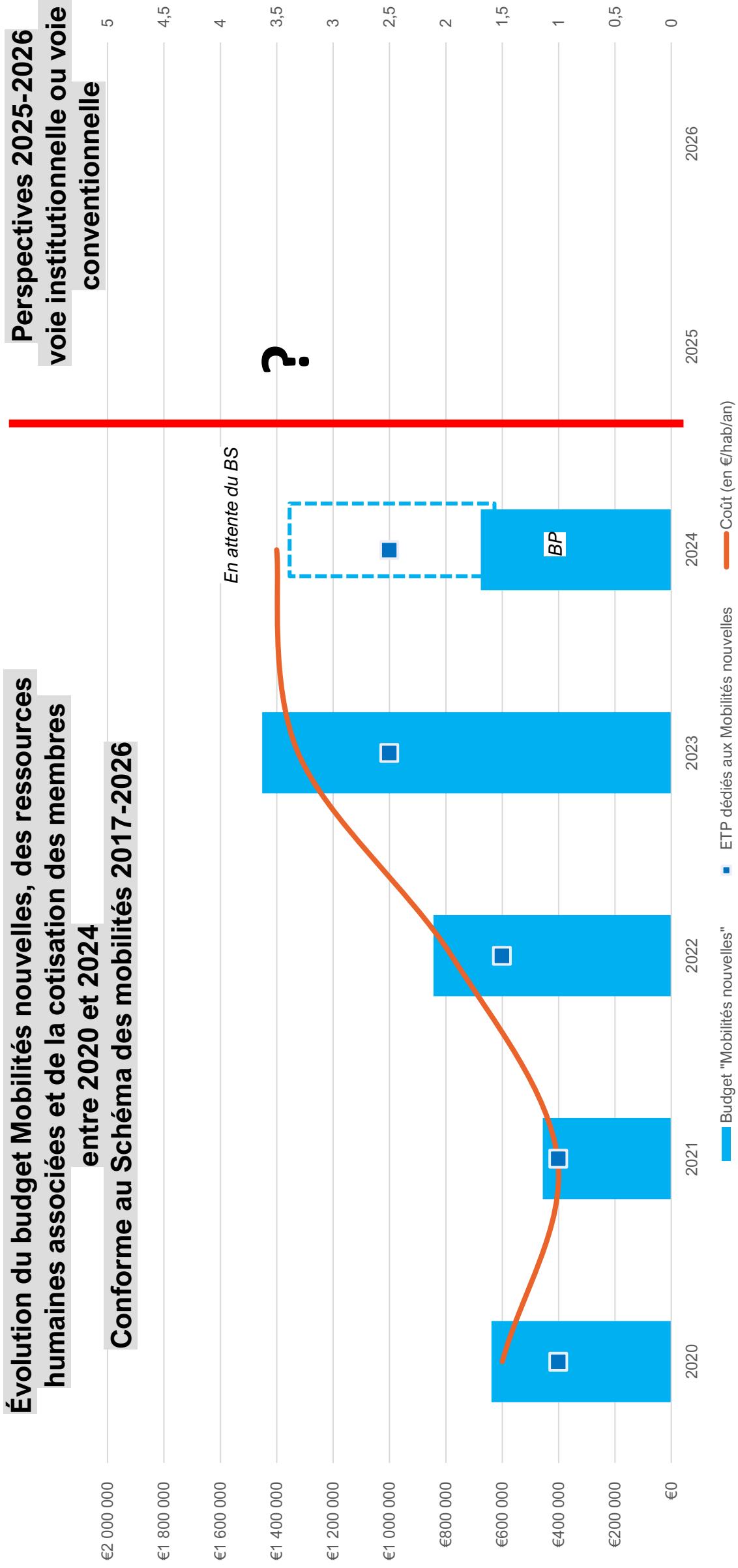


# MOBILITÉ

## DÉPLIEMENT DES SERVICES À LA MOBILITÉ

**Évolution du budget Mobilités nouvelles, des ressources humaines associées et de la cotisation des membres entre 2020 et 2024**

**Conforme au Schéma des mobilités 2017-2026**



## Voie conventionnelle ou voie institutionnelle ?

- Voie conventionnelle : **préservation des acquis et gestion en commun (2 options)**
- Voie institutionnelle : **structuration et vision à long terme (2 options)**





# PERSPECTIVES 2024-2026

## VOIES ET SOLUTIONS POSSIBLES

Le Pôle métropolitain exerce depuis 2018 la compétence Mobilités nouvelles pour ses membres.  
Depuis 2019 et la Loi d'orientation sur les mobilités (LOM) la compétence est insécable.

1. Le Pôle métropolitain doit restituer la compétence Mobilités nouvelles à ses membres.
2. Les élus du Genevois français souhaitent préserver ce qui a été développé en matière de mobilités nouvelles depuis 2017 et continuer à se coordonner à l'échelle du Pôle métropolitain.
3. **Continuité des services remise en question : fragilisation des procédures de passations des contrats (tous expireront fin 2024) et subvention en cours**

1. La voie conventionnelle : une solution temporaire mais fragile  
2. La voie institutionnelle : une solution pérenne pour le maintien des services et le renforcement des mobilités

*Préservation des acquis et gestion en commun*  
2 solutions

*Structuration et vision à long terme*  
2 solutions

1  
*Une entente intercommunale est créée entre le Pôle métropolitain et les AOM.*

2  
*Le Pôle métropolitain devient prestataire de services pour les EPCI.*

1  
*Une gouvernance mobilité similaire à celle du SCOT au sein du Pôle métropolitain (AOM à la carte)*

2  
*Création d'un SM SRU adossé au Pôle métropolitain*



## PERSPECTIVES 2024-2026

1ÈRE OPTION : LA VOIE CONVENTIONNELLE : UNE SOLUTION TEMPORAIRE ET FRAGILE

1

### *Une entente intercommunale est créée entre le Pôle métropolitain et les AOM.*

Convention multipartite



Il s'agit d'un procédé contractuel de coopération entre personnes publiques : le contenu de l'entente pourra être librement défini par les parties.

Solution transitoire ne peut dépasser 2 à 3 ans

Obtention à l'unanimité des membres

Les décisions et conventions approuvées par délibérations concordantes de tous les membres concernés.

L'entente ne dispose pas de personnalité juridique : il s'agit d'une instance de concertation.

Le Pôle métropolitain n'est plus l'interlocuteur sur la mobilité.

2

### *Le Pôle métropolitain devient prestataire de services pour les EPCI.*

Convention bipartite



Pas de mise en concurrence nécessaire

Prestations assujetties à la TVA (+ 20%)

Les modalités de la prestation de services peuvent être librement déterminées par la voie contractuelle.

Doit être utilisée de façon « accessoire » et « ponctuelle » donc une réduction du panel de services

La responsabilité attachée à cette compétence continue à peser sur le titulaire de la compétence (*malgré la convention de prestation de service*).



**Garantit la modification statutaire au mois de Mars**



# VOIE 1: VOIE CONVENTIONNELLE

## IMPACT SUR LE BUDGET DES COLLECTIVITÉS MEMBRES : PRÉVISIONS 2024

Intercommunalité	Plans de mobilité employeurs prévus en 2024	Autopartage CITIZ Nouvelles voitures 2024	Covoiturage (incitations, HélLéman, Léman Stop) 2024	Total / EPCI 2024 (dépenses + recettes)	ETP Pôle 2024
Annemasse Agglomération	70 800 €	97 200 €	73 000 €	241 000 €	0,24
Pays de Gex Agglomération	60 800 €	- €	252 200 €	313 000 €	0,30
CC du Genevois	33 550 €	48 600 €	209 100 €	291 250 €	0,30
Thonon Agglomération	29 550 €	48 600 €	82 050 €	160 200 €	0,70
CC Arve et Salève	60 800 €	- €	28 200 €	89 000 €	0,20
CC Fauçigny Glières	46 550 €	- €	62 600 €	109 150 €	0,30
CC du Pays Rochois	30 100 €	- €	53 400 €	83 500 €	0,30
Terre Valserhône l'Interco	31 800 €	- €	32 700 €	64 500 €	0,10
<b>TOTAL :</b>	<b>363 950 €</b>	<b>194 400 €</b>	<b>793 250 €</b>	<b>1 351 600 €</b>	<b>2,44</b>
<b>Dépenses - Recettes (258 000 € de subventions sollicitées au titre du Fonds Vert)</b>					
<b>1 093 600 €</b>					



# PERSPECTIVES 2024-2026

## 1ÈRE OPTION : LA VOIE CONVENTIONNELLE

Aujourd’hui : le Pôle métropolitain assure la coordination et la gestion des services Mobilités nouvelles

### Pôle métropolitain du Genevois français

Budget principal 2024 alimenté par les 8 membres

Demain : la compétence et les services déployés sont rétrocédés aux EPCI membres

*EPCI du Genevois français*  
Réintégration dans le budget principal des EPCI

#### Autopartage

- Conventions Citiz
- Incitations financières : convention Blablacar Daily
- Patrimoine mobilier : voitures Citiz
- Restitution des parts sociales de la SCIC Citiz

#### Plans de mobilité employeurs

- Marché accord-cadre
- Licence Covoit-Pro Blablacar Daily

#### Covoiturage

- Marché accord-cadre covoiturage dynamique HéLéman
- Contrat Léman Stop
- Patrimoine mobilier : bornes de covoiturage, Léman Stop
- Licence et gestion site covoiturage-leman, Appli HéLéman

#### Communication

Citiz, CovoitPro, Mobilité Pro, Campagnes d’incitation covoiturage, sites internet, réseaux sociaux, communication générale et interne

### Budget Mobilités nouvelles

Partie du budget principal alimenté par les 8 membres

- 1 093 600 € (services hors ETP - subv)
- 2,5 ETP en interne
- Soit 2,50 € par habitant et par an dont subventions (Fonds Vert)

Coût hors subventions attribuées au Pôle métropolitain : 1 351 600 € soit 3,1 €/hab.



## PERSPECTIVES 2024-2026

2ÈME OPTION : LA VOIE INSTITUTIONNELLE : UNE SOLUTION PÉRENNE POUR LE MAINTIEN  
DES SERVICES ET LE RENFORCEMENT DES MOBILITÉS

1

**Une gouvernance mobilité similaire à celle du SCOT  
au sein du Pôle métropolitain (AOM à la carte)**



- VM déplafonné
- Poursuite du projet de développement porté par le PMGF
- Un scénario qui ne laisse personne de côté et qui permet des intégrations futures si convention avec CC4R



- Nécessaire dissolution du SM4CC si elle adhère à la carte AOM
- Pas de versement mobilité additionnel



**Création d'un SM SRU adossé au Pôle métropolitain**



- Risque d'affaiblissement de l'efficacité de la coopération transfrontalière et de complexification des négociations financières
- 2 entités juridiquement autonomes (PMGF / SRU) avec définition politique d'une « gouvernance » partagée
- Choix de dissocier les enjeux de planification PMGF et la coordination et mise en œuvre des services opérationnels de mobilités confiés à un SRU
- Le SM4CC peut adhérer au SRU

Possibilité de financer la coordination avec un versement mobilité additionnel



ATTENTION

**Dans ce scénario : Comment garantir la coopération transfrontalière ?**

1 interlocuteur unique entre France et Suisse

## PRÉFIGURATION DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS

Retour sur la démarche InterSCoT du Pôle métropolitain : éléments budgétaires

Périmètre du SCoT du Genevois français

Prévisions budgétaires du SCoT





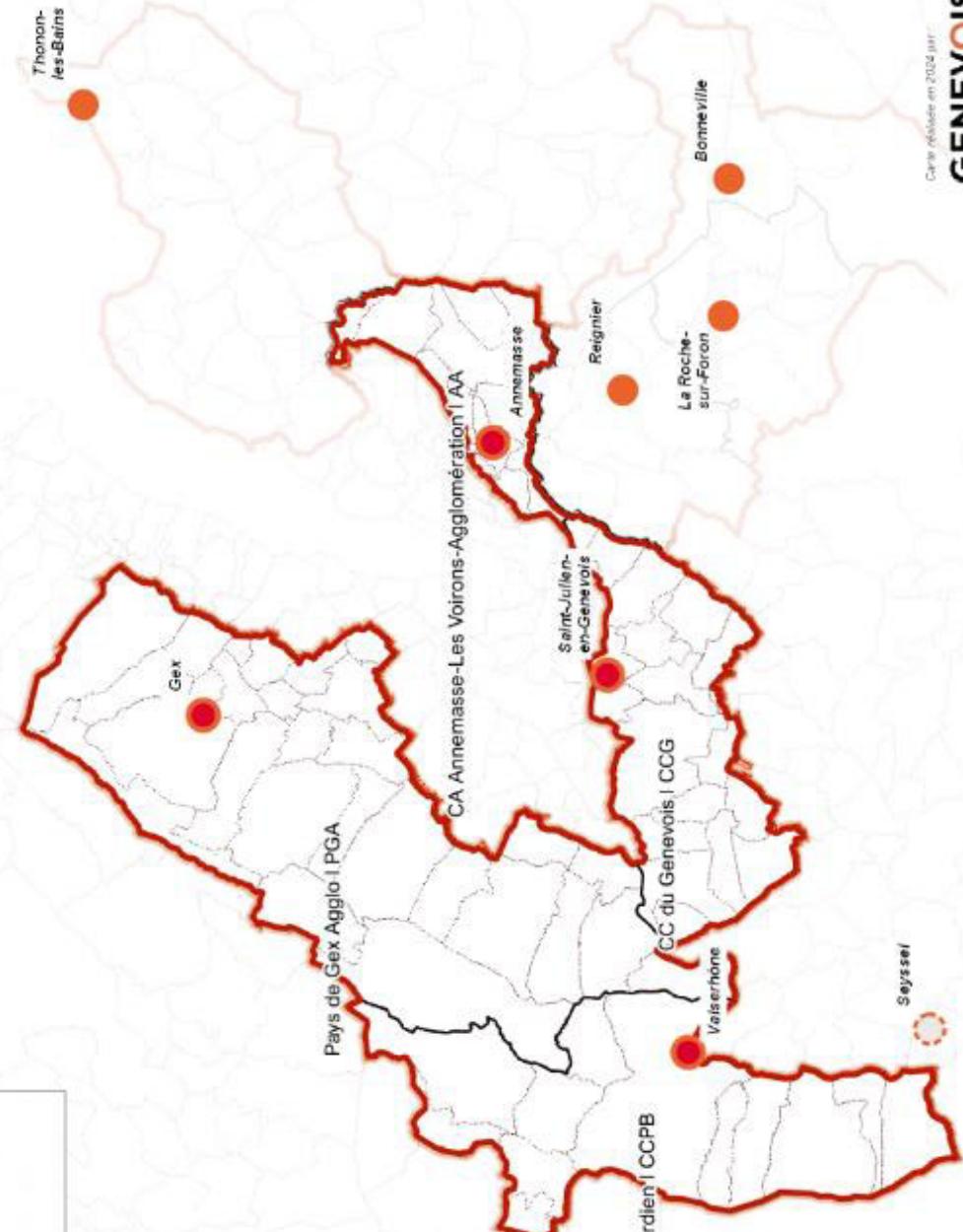
# PRÉFIGURATION DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS

## — PÉRIMÈTRE DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS —

4 EPCI

68 communes

- **Environ 260 000 habitants** soit 63% de la population du Genevois français
- **+ 4 000 habitants par an**, entre 100 000 et 150 000 nouveaux habitants d'ici 2050 (*Insee*)
- **44% des actifs sont frontaliers**, le nombre d'actifs frontaliers a augmenté de 20% depuis 2014
- **70 000 emplois**, en progression chaque année (+0,40%, *Insee*)
- Un parc immobilier de **150 000 logements** (*Insee*)





# SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS : PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

## RETOUR SUR LA DÉMARCHE INTERSCOT DU PÔLE MÉTROPOLITAIN :

### ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES

#### InterSCoT : Volet Stratégie et planification du BP 2024

Recettes (Part BP 2024)	Dépenses générales	Dépenses masse salariale (≈ 4 ETP mobilisés)	TOTAL
Aménagement, Mobilité, Transition écologique, Economie, Communication, Concertation, Gouvernance	119 750,00 €	727 312,00 €	≈ 240 000 €
Cout / Hab en 2024	0,27 €	1,63 €	0,54 €      1,90

La « plus-value » de l'InterSCoT : des expérimentations et des stratégies communes créant un effet « taille critique » pour :

- Réduire ou partager le coût des études  
*Exemples : ZAN, trame noire, infrastructure écologique, foncier agricole, stratégie mobilité ...*
- Être identifié comme territoire de référence  
*Exemples : Fonds vert, Banque des territoires, Contrat chaleur renouvelable (3 500 000 €)*
- Mutualiser et se coordonner à l'échelle transfrontalière  
*Exemple : PA5 dont le coût est de 150 000 € (0,11 €/hab/an) soit 17,4% du budget d'études prévisionnel avec 29 MCHF de cofinancements fédéraux à la clé pour les EPCI du Pôle métropolitain*



# SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS : PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

## PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES DU SCOT

### Combien coûte un SCOT en France en 2024 ?

Sources : Les coûts de l'élaboration d'un SCOT (Banque des Territoires, 2007) ; Coûts et financement des SCOT (Fédération nationale des SCOT, 2014 et 2022)

- De nombreuses évolutions réglementaires depuis la création des SCOT : loi ALUR (2014), Ordonnances de la loi ELAN (2018), loi Climat et résilience (2021), etc.
- Des coûts d'études corrélés à la taille du territoire (plus grand, plus coûteux) mais des économies d'échelles à l'inverse (plus grand, plus d'économie à l'euro par habitant).

Nombre d'habitants	ETP mobilisés	Durée moyenne d'élaboration	Coût total (études + RH)
Moins de 50 000 habitants	1	5,5	1 031 500 €
Entre 50 000 et 100 000 habitants	1,3	5,8	1 366 800 €
<b>TOTAL Coût estimatif individuel (x 4 EPCI)</b>	/	/	<b>4 796 000 €</b>
<b>SCOT du Genevois français (4 EPCI, 269 000 habitants)</b>	4,2	5	2 250 000 €



# SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS : PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

## PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES DU SCOT

L'exercice de la compétence SCoT est supporté par un budget optionnel adossé au budget principal du Pôle métropolitain, et uniquement alimenté par les EPCI ayant transféré la compétence SCoT.

Le budget prévisionnel est compris entre **2 et 2,25 M€ pour cinq ans d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre.**

Pour les EPCI, cela représente un budget d'investissement à programmer en 2024 et 2029 comprenant :

- **Des dépenses** : le coût des études et de la masse salariale mobilisée pour le SCoT
- **Des recettes** : la rétribution versée par le Pôle métropolitain pour les ETP mobilisés au sein des EPCI (conventions)

EPCI	2024		2025		2026		2027		2028		2029		TOTAL
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
PGA	47 000 €	- €	173 000 €	26 000 €	173 000 €	26 000 €	173 000 €	26 000 €	130 000 €	26 000 €	869 000 €	130 000 €	
TVI	10 000 €	- €	36 000 €	5 000 €	36 000 €	5 000 €	36 000 €	5 000 €	27 000 €	5 000 €	181 000 €	25 000 €	
CCG	22 000 €	- €	81 000 €	12 000 €	81 000 €	12 000 €	81 000 €	12 000 €	61 000 €	12 000 €	407 000 €	60 000 €	
AA	43 000 €	- €	157 000 €	23 000 €	157 000 €	23 000 €	157 000 €	23 000 €	119 000 €	23 000 €	790 000 €	115 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>122 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>447 000 €</b>	<b>66 000 €</b>	<b>447 000 €</b>	<b>66 000 €</b>	<b>447 000 €</b>	<b>66 000 €</b>	<b>66 000 €</b>	<b>66 000 €</b>	<b>2 247 000 €</b>	<b>330 000 €</b>	

# GENEVois FRANÇAIS

Pôle métropolitain

TERRE  
VALSE  
RHÔNE  
L'INTERCO



THONON  
agglomération

15 avenue Emile Zola  
74100 Annemasse  
[genevoisfrancais.org](http://genevoisfrancais.org)